

Image not found or type unknown



droit de retrait des associés

Par **lote223**, le 13/12/2011 à 13:25

Bonjour,

J'aimerais savoir si un associé peut exercer librement son droit de retrait au cours de la période d'observation?

Peut-être quelqu'un saura-t-il me renseigner.
Je vous en remercie par avance

Lote223